



COMMUNIQUE DE PRESSE N°...044.../CENI/2022

Dans le cadre de l'opération de l'identification et de l'enrôlement des électeurs dans les provinces de l'Aire opérationnelle 1 (AO 1), la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) rappelle à l'opinion nationale et internationale qu'elle procède à l'accréditation des témoins des partis et regroupements politiques, des observateurs et journalistes nationaux et internationaux.

Les parties prenantes au processus électoral (partis et regroupements politiques, observateurs et journalistes nationaux) qui désirent participer à la surveillance de cette opération doivent s'adresser aux Secrétariats Exécutifs Provinciaux et aux Antennes de la CENI situés dans les 10 provinces, en vue de leur accréditation.

S'agissant des observateurs et journalistes internationaux, pour des raisons opérationnelles, ils peuvent adresser leurs demandes au siège de la CENI, après avoir rempli les formalités d'usage nécessaires.

Fait à Kinshasa, le 21 DEC 2022
Patricia NSEYA MULELA
CENI - RDC
Commission Electorale Nationale Indépendante